

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU BASSIN D'AUBENAS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
SEANCE DU 28 MAI 2019

L'an deux mille dix-neuf et le 28 mai, le Conseil Communautaire s'est réuni au nombre prescrit par ses statuts, dans la salle des Mariages de UCEL, en session ordinaire, sous la présidence de M Louis BUFFET, Président de la communauté de communes du Bassin d'Aubenas

La séance est ouverte à 20H05 en présence de :

**PRESENTS** : Messieurs M BUGAUD, E. FARGIER, G.DOZ, A. BASTIDE M. BOUSCHON, S. CIVIER (+ proc de G. JALADE), J. DURIEU, P. GAILLARD, B. PERRUSSET (+proc de P. ROUX), JC. COURT, L. BUFFET, JY. PONTHER, G. SAUCLES, D. BERAL (+proc de G. FANGIER), J. SOUBEYRAND, M. DEVES, R. ROURESSOL, J. LE BELLEGO, P. ABEILLON, D. RECCHIA, A. LACOSTE (+ proc de R. THIOILLIERE), S. REYNIER, J. SARTRE (+proc de M. CHAZE), P. LAVIALLE, M. CEYSSON, R. LACROTTE, M. TOURVIEILHE et P. MANENT  
Mesdames M. ALLAMEL, F. DUMAS, MN. DURAND (+proc de A. LOYET), C. FAURE, C. SUCHET, C. PASTRE, MF. MARTIN, D. FORBIN, et F. VOLLE (+ proc de J-C FLORY).

Nombre de conseillers

En exercice : 55  
Présents : 37  
Procurations : 7  
Votants : 44  
Absents : 11

Date de convocation : 22/05/2019

**Absents** : Messieurs, A. CHIRAUSSSEL, B. DE FOMMERSVAULT, P. MAISONNEUVE, F. JOUFFRE, R. MOULIN, J. DAURY, J. SEBASTIEN, et Mesdames M. DUBOIS, F. NOGIER, N. BARACAND et C. GARCIA

En présence des suppléants non votants

**Secrétaire de séance** : Monsieur S. CIVIER

**Objet** : Composition du Conseil Local de Développement (CLD)

Par délibération en date du 21 février 2017, le conseil communautaire a fixé la composition du Conseil Local de Développement (CLD) à 30 membres répartis en nombre égal en 6 collèges :

- ✓ COLLEGE 1 : Acteurs économiques et organisations professionnelles et syndicales
- ✓ COLLEGE 2 : Organismes publics et assimilés (dans le domaine de la santé/social, enseignement supérieur et recherche, culture, urbanisme etc.)
- ✓ COLLEGE 3 : Vie associative
- ✓ COLLEGE 4 : Représentations territoriales des habitants (conseils de quartiers, comités d'intérêts locaux, etc.)
- ✓ COLLEGE 5 : Citoyens volontaires
- ✓ COLLEGE 6 : Personnes qualifiées

Le 5 février 2019, une conférence de presse a été organisée afin de lancer un appel à candidatures auprès des habitants du territoire. Cet appel a été également relayé par voie de presse et aussi par les réseaux sociaux.

Une vingtaine de candidatures a été reçue à la date limite fixée au 15 mars 2019. Ces candidatures concernaient en grande partie les collèges des citoyens volontaires et des personnes qualifiées. En parallèle, des courriers ont été adressés aux structures partenaires pressenties pour les autres collèges.

Une liste de critères a été établie afin de pouvoir choisir au sein des multiples candidatures les représentants du CLD.

Critères proposés :

1. Critères globaux :

Ne pas être élu communautaire ou communal en exercice.

Respect de la parité homme femme (si possible au sein des collèges ou au moins au sein du CLD)

Respect de la diversité des âges.

Accusé de réception en préfecture  
007-200073245-20190528-DEL28052019-13-  
DE  
Date de télétransmission : 03/06/2019  
Date de réception préfecture : 03/06/2019

- Répartition géographique des candidats sur l'ensemble du territoire (urbain, péri-urbain, rural mais aussi nord-sud).
- 2. Critères spécifiques par collèges :
  - Collège 1 *Acteurs économiques et organisations professionnelles et syndicales* : diversité professionnelle au sein des collèges ; différentes tailles de structures et de thématiques
  - Collège 2 *Organismes publics et assimilés (dans les domaines santé/social, enseignement supérieur et recherche, culture, urbanisme, etc.)* : diversité des candidats dans les différentes thématiques de ce collège.
  - Collège 3 *Vie associative* : s'assurer de la diversité des associations.
  - Collège 4 *Représentations territoriales des habitants - conseils de quartiers, comités d'intérêts locaux* : critères dans l'intitulé du collège.
  - Collège 5 *Citoyens volontaires* : critères globaux (parité, âges et lieux de résidence).
  - Collège 6 *Personnes qualifiées* : qualifications particulières

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité décide :**

- d'adopter la liste des membres du CLD ci-jointe.

« Certifié exécutoire compte tenu de la télétransmission en Sous-Préfecture de Largentière le

Pour extrait certifié conforme  
Fait à UCEL, le 3 juin 2019  
Le Président, Louis BUFFET



Accusé de réception en préfecture  
007-200073245-20190528-DEL28052019-13-DE  
Date de télétransmission : 03/06/2019  
Date de réception préfecture : 03/06/2019